

COMMERCE MONTREAL



posté le 18 janvier 1973
VOL. XXIX - No 12

PER
C-621

Le désert de Mirabel

CON Selon des rumeurs persistantes, une telle décision serait intervenue entre Ottawa et Toronto pour permettre à la compagnie Lufthansa de faire de l'aéroport de Toronto sa dernière escale en sol canadien. Comme la rumeur ne dit pas si la première escale doit être Mirabel, on peut conclure qu'à court ou moyen terme, la dernière et la seule escale de Lufthansa au Canada sera Toronto. D'ailleurs, Lufthansa n'a pas pris de chance et ses bureaux administratifs régionaux sont déjà déménagés à Toronto.

Lufthansa deviendrait donc ainsi, après la BOAC et Alitalia, la troisième compagnie aérienne étrangère à pouvoir profiter directement du riche marché torontois.

Et la rumeur veut que KLM obtienne aussi le même privilège.

Qu'est-ce qui se passe? Montréal n'est plus la capitale des transports? Montréal n'est plus la plaque tournante des transports pour une partie importante du Canada et des Etats-Unis? Montréal n'est plus le centre où on retrouve les sièges sociaux des grandes entreprises et associations nationales et internationales de transport? Montréal n'est plus la porte d'entrée du Canada?

Il est vrai que le transport, c'est pour du monde et des marchandises.

Du monde, nous en avons, mais notre taux de population se maintient difficilement, les immigrants préfèrent la province voisine, les sièges sociaux diminuent, la finance préfère de plus en plus Toronto...et New York.

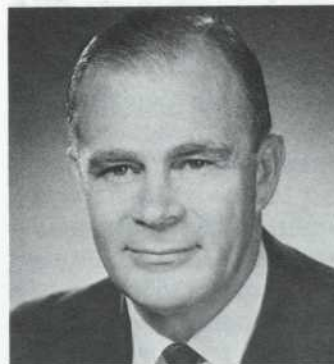
Des marchandises c'est relié à du développement industriel. L'écart en-

tre les investissements au Québec et en Ontario a quintuplé en dix ans pour atteindre \$25 milliards, alors que la moyenne annuelle des nouveaux emplois créés en dix ans au Québec est de 25,000 moins élevée que celle de l'Ontario, soit 250,000 nouveaux emplois de moins en dix ans. Il nous manque un million de personnes (250,000 emplois x 4) et des investissements supplémentaires de \$25 milliards (multipliés par 3, 4 ou 6). L'Ontario a réussi à attirer ces personnes et ces investissements. Voilà qui empêche Montréal de retenir encore bien longtemps et de façon "non artificielle" les divers modes de transport.

Il est vrai qu'au Québec, nous avons d'autres priorités: les étiquettes bilingues, le taxi, le contrôle des loyers, le bill 65, les grèves dans la fonction publique et ailleurs, la carte électorale, la police de la C.U.M., etc.

Mais, que diable, pour qui construit-on Mirabel? Ah oui, c'est vrai, une entreprise d'Etat au nom d'Air Canada serait toujours disposée, selon les dernières rumeurs, à atterrir dans le désert de Mirabel. C'est une question d'unité nationale.

P.S.



monsieur
RODRIGUE-J.
BILODEAU

(détails page 8)

Déjeuner-causerie
mardi, 23 janvier

A propos du règlement sur le taxi

Un danger public: des chambardements rapides et mal conçus

L'avant-projet de règlement sur le transport par véhicule-taxi, publié le 20 décembre dernier par le gouvernement du Québec, confirme une fois de plus un style d'administration publique vis-à-vis duquel la Chambre de commerce de Montréal est en profond désaccord.

Selon l'intention exprimée dans cet avant-projet, l'industrie du taxi serait chambardée du tout au tout et à la grandeur du Québec, dès le premier février prochain. Cet avant-projet sort des officines de l'Etat et il devrait, selon l'intention du Législateur, devenir règlement sans que les principaux intéressés, propriétaires, chauffeurs et consommateurs, aient vraiment eu le temps de savoir ce qu'il advenait d'eux.

A partir du premier février, le mode de propriété des permis, l'équipement des voitures-taxi, les équipements de contrôle et de communications, et jusqu'aux habitudes des travailleurs de cette industrie seront désuets. Dans l'île de Montréal, par exemple, environ 1500 chauffeurs perdront leur gagne-pain (sans compensation). Et comme il n'y aura plus qu'une seule association de taxi, les employés des multiples associations qui administrent actuellement cette industrie peuvent dès maintenant se demander s'il leur reste un avenir dans ce domaine.

UN BULLDOZER SUR LE GAZON

La manière d'administrer la chose publique est déconcertante.

On décèle, dans la mécanique sociale, un rouage qui grince. On s'en plaint. L'autorité fait enquête sur le rouage grinçant, sur les rouages voisins et, de proche en proche, sur l'ensemble de la mécanique. Ensuite, la loi imposera une nouvelle mécanique qui grincera par dix de ses rouages. La consolation est mince alors de ne plus entendre le rouage grinçant de l'ancienne mécanique. Ainsi du taxi à Montréal.

Le monsieur aurait été satisfait de son parterre, n'eut été le pied de pissenlit qui y fleurissait. Il mit fin au règne insolent de son pied de pissenlit en utilisant le seul instrument dont il disposait: un bulldozer.

— Quand une entreprise privée fait des "changements technologiques" qui ont des conséquences directes sur la vie de ses employés, la loi l'oblige à s'occuper de leur recyclage ou à leur verser d'importantes compensations. Si c'est un devoir pour un employeur privé de s'occuper de la protection des personnes, quand le "progrès" l'amène à opérer des changements majeurs, c'en est un également pour l'Etat. Or ce projet jette dans l'insécurité tous les travailleurs et tous les administrateurs de cette industrie, mais rien n'est explicitement prévu pour assurer une période de transition laissant aux personnes le temps de s'adapter aux nouvelles règles.

Il est sûr que la conséquence directe de ce règlement serait de faire perdre leur emploi à certains chauffeurs, d'en rendre d'autres inaptes à exercer ce métier et d'éliminer les chauffeurs à temps partiel. L'industrie du taxi étant pratiquement étatisée, chaque chauffeur devra, comme tout bon fonctionnaire, remplir, tout au long de sa journée de travail (avant, pendant, et après chaque course), des formules de contrôle. Que fera-t-on des chauffeurs de taxi qui exercent ce métier depuis vingt ans, mais qui n'ont jamais rempli une formule de leur vie? Que fera-t-on de toutes ces formules? Combien faudra-t-il de fonctionnaires pour compiler et contrôler ces formules? Que veut-on contrôler au fait?

Et que fait-on de l'impatience du consommateur habitué et désireux d'obtenir un service prompt, toujours disponible? Le chauffeur, respectant le règlement éteint son moteur et enlève la clé de contact, ouvre la portière pour ses passagers et s'occupe de leurs bagages, remplir ses formules, s'assure que chacun porte sa ceinture de sécurité, rétablit le contact, puis démarre. Imaginons ces petits retards de rien du tout s'accumulant à l'heure de pointe sur la rue Ste-Catherine. Ajoutons à cela que le nombre de véhicules-taxi aura diminué de près de la moitié. Les Montréalais apprendront peut-être à maugréer à la façon des Parisiens contre les chauffeurs de taxi!

L'avant-projet de règlement du taxi, considéré comme une thèse universitaire sur ce que pourrait être idéalement cette industrie, a des qualités logiques évidentes, dont on peut féliciter les auteurs. Mais, en la matière, on ne joue pas avec des concepts et des statistiques. Ce sont des hommes qui sont en cause, avec leurs habitudes et leur savoir-faire acquis dans l'expérience et non dans les thèses des fonctionnaires. Ce sont aussi des équipements qui ont été installés au fur et à mesure que les besoins se sont exprimés, et non en sui-

De l'uniformité est né l'ennui

Nous en parlons depuis si longtemps qu'il est à se demander si les mots ont encore un sens et s'il reste des oreilles pour entendre nos doléances. La navigation au port de Montréal douze mois par année est toujours une affirmation gratuite de certains hauts fonctionnaires ou politiciens fédéraux et... un voeu pieux de la Chambre de commerce de Montréal.

Récemment encore, un blocage de glace entre Sorel et Verchères a obligé les navires à rebrousser chemin jusqu'à Trois-Rivières et à attendre, Dieu sait à quel coût, que les brise-glace dégagent ce qu'ils n'ont pas su prévoir. Car c'est une question de prévision que de savoir qu'il peut y avoir des glaces dans le Saint-Laurent au cours de l'hiver. C'est aussi une question de prévision que de savoir qu'au Canada on doit avoir des brise-glace et que, pendant l'hiver, on doit leur faire briser la glace. Administrer, c'est prévoir.

Faudrait-il encore que le MEER (ministère de l'Expansion économique régionale) réunisse des économistes, des sociologues, des ethnologues (une équipe multidisciplinaire choisie de préférence dans les universités), pour étudier les raisons profondes qui entravent le développement des transports dans la région de Montréal et son développement économique? Faudrait-il encore des étudiants dans un programme de "Perspective-Jeunesse", pour juger l'influence du climat sur l'épaisseur de la glace?

Faudrait-il encore réunir des personnes "inscrites sur les listes des Centres de main-

▷ vant un plan pré-établi. Faudra-t-il jeter au dépotoir l'équipement de télé-communication des associations actuelles de taxis, afin d'équiper une seule centrale de communications appartenant à l'unique association?

La Chambre dit non à ce style de gouvernement, qui veut tout chambarder d'un seul coup. La loi de la CUM, la loi 65 sur les services sociaux, la réforme du système scolaire, entre autres, ne sont-ils pas des exemples déjà trop probants de l'inefficacité des changements conçus dans l'abstrait. Plus récemment, le projet de Code des loyers, qui a été heureusement retiré par la suite, n'avait-il pas été enfanté par le même esprit abstrait? Quelle sorte de confiance les citoyens peuvent-ils avoir dans l'administration publique, s'ils se voient menacés de subir n'importe quand des lois ou des règlements mal adaptés à leurs vrais besoins et transformant leur vie de fond en comble.

L'industrie du taxi doit être améliorée, personne n'en doute. Mais il s'agit de savoir sur quel point en particulier et d'agir sur cela même. Quand une marche de l'escalier est défectueuse, on répare la marche, mais on ne détruit pas la maison pour en construire une nouvelle. J.T.

d'oeuvre" dans le cadre d'un programme d'Initiatives locales", pour évaluer l'influence du courant sur la vitesse de croisière des poissons, vitesse qui conditionne le réchauffement de l'eau et, en conséquence, la fonte des glaces?

Sans doute qu'une fois ces études terminées (en l'an 2000), nous aurons découvert la solution: la mise en service d'équipements additionnels.

Il n'y a de la glace dans le fleuve que depuis quelques années et la navigation jusqu'à Montréal a commencé... avec Maisonneuve. Administrer, c'est prévoir.

A moins qu'il reste encore à Ottawa quelques Jack Pickersgill qui décident que Montréal n'a pas besoin de brise-glace pour la navigation d'hiver, puisque, dans le respect d'une "politique nationale identique d'un océan à l'autre", Halifax et Vancouver n'en ont pas besoin.

P.S.

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ DES ALCOOLS

En juillet 1971, par la loi 47, le gouvernement du Québec transformait la "Régie des alcools du Québec", l'ancienne "Commission des liqueurs", pour en faire une véritable société commerciale, attribuant à une autre institution (la "Commission de contrôle des permis d'alcool") les rôles de régie et de surveillance. Pour la majorité des citoyens, cette transformation est passée inaperçue. Tout au plus, aurons-nous remarqué le remplacement d'un R par un S, dans la désignation de la nouvelle société.

Pourtant, la transformation est plus profonde que celle que l'on remarque au niveau des mots. Dans le but de mieux faire connaître la nature et les objectifs de la SAQ, la nouvelle société vient de faire paraître une brochure que l'on peut se procurer dans les magasins de la société. Qu'est-ce que la SAQ? Que représente-t-elle, au point de vue économique, pour le Québec? Quels services doit-on attendre? La brochure intitulée: "La nouvelle société des alcools du Québec" répond de façon simple à ces questions. La Chambre appuie cette initiative de la SAQ, qui vise à faire connaître et à promouvoir nos institutions.

La réception du nouvel an: près de 1500 personnes

Environ 1500 personnes, répondant à l'invitation de la Chambre, ont envahi le parquet des Bourses de Montréal et Canadienne à l'occasion de la réception traditionnelle du Nouvel An. Le président de la réception, monsieur Gérard CLERK, vice-président adjoint d'IAC, remercie les membres de son comité, ainsi que les entreprises et corps conculaires pour leur généreuse contribution au succès de cette fête.



Des Bourses: Mme Michel Bélanger, M. Jacques Dupuis, vice-président, Mme G. Giarrusso, M. Michel Bélanger, président, Mme Dupuis, M. Giarrusso, vice-président et secrétaire.



R.P. Marcel de la Sablonnière, S.J. S.E. Roger Rousseau, commissaire général des Jeux Olympiques de 1976, Bernard-G. Côté, président de la Chambre de commerce de Montréal.



"OPERATION CONTACT"

Les étudiants, l'informatique et l'industrie

La popularité toujours grandissante du domaine de l'informatique incite les étudiants du collège Ahuntsic à organiser un colloque "OPERATION CONTACT". Diffuser l'information concernant le milieu étudiant-informatique, présenter la formation reçue par l'étudiant et permettre à l'industriel d'évaluer les capacités et l'initiative des étudiants face au marché du travail: tels sont les objectifs visés par les organisateurs.

Etudiants, professeurs et informaticiens issus du milieu du travail participeront, les 24 et 25 janvier prochains, aux différentes activités. Mercredi, dès 9 heures 30, conférence d'inauguration sur les perspectives d'avenir du marché du travail en informatique, puis visite de kiosques, présentation d'un montage audio-visuel et discussion en atelier: "Le programme pédagogique du Cegep en informatique répond-il aux besoins de l'industrie?"

Le soir, à compter de 7 heures, admission du grand public et visionnement de différents montages, films et démonstrations jusqu'à l'heure de fermeture, 22 heures.

Le jeudi, à 9 heures 30, discussion en atelier sur la participation de l'industrie à la formation des futurs informaticiens, suivie d'une visite des kiosques. Une plénière clôturera les activités pédagogiques du colloque.

Les étudiants présenteront eux-mêmes les démonstrations et montages, regroupés en divers kiosques: l'étudiant d'Ahuntsic, l'informatique chez-nous, domaines d'application, l'informatique et la femme, pédagogie, bibliothèque.

L'entrée est libre et l'invitation, des plus chaleureuses. Des moniteurs vous accueilleront à l'entrée du nouveau pavillon des Sports et de la Bibliothèque, et vous guideront afin de vous assurer une visite intéressante et profitable. Pour renseignements: 389-5924, poste 416

Lemay, Paquin & Gilbert
- Avocats -
800, Place Victoria, suite 1025
C.P. 225
Montréal 115. Tél.: 878-4211

de GRANDPRE, COLAS,
DESCHENES & GODIN
- Avocats -
2501, Tour de la Bourse
Place Victoria, C.P. 108
Montréal 115. Tél.: 878-4311

ESPACE PUBLICITAIRE
A LOUER

Téléphonez à: Mme Gilberte Villeneuve
866-2861



TOUT EN ELECTRONIQUE
Ensembles Haute-Fidélité,
Magnétophones, Tourne-
disques, etc., etc.
Nous vous invitons à visiter nos
salles de montre.

PAYETTE RADIO LTEE, 730 St-Jacques.
8 7 8 - 4 7 7 1

A inscrire à votre agenda

Le secrétariat met la main aux derniers préparatifs du programme d'animation et d'information pour la période janvier à juin 1973.

Voici un calendrier préliminaire de ces activités, qui vous permettra d'inscrire à votre agenda les dates importantes pour vous et votre personnel.

Le financement de l'entreprise

Suite à une session d'information tenue l'an dernier et pour satisfaire des demandes de plus en plus nombreuses, la Chambre prévoit une session intensive sur le Financement de l'entreprise.

Cette activité se tiendra dans le cadre enchanteur des Laurentides les 10, 11, 12, 13 avril. Tout est mis en oeuvre pour assurer les participants de retirer un maximum de connaissances dans ce domaine. Un climat serein, un programme exhaustif, des animateurs chevronnés, voilà quelques-uns des ingrédients qui permettront assurément de construire une session enrichissante et utile.

La participation est limitée à 45 personnes et les frais d'inscription, au montant de \$225.00, comprennent, le séjour à l'hôtel, tous les repas, les cocktails, une visite dans une entreprise locale, les textes et documents, des consultations, etc. Aucun autre déboursé. Le secrétariat accepte dès maintenant les inscriptions mais un dépliant explicatif sera envoyé sous peu. Il n'y a aucun pré-requis en terme d'éducation ou des fonctions. On suggère cependant que s'enregistrent à cette activité seulement ceux qui sont préparés au financement de l'entreprise, qui envisagent un refinancement ou qui sont aux prises avec ce problème. Aucune inscription ne sera acceptée lorsque le nombre limite sera atteint. Pour tout renseignement: Pierre Boucher, 866-2861.

Le futur aéroport "Mirabel"

En collaboration avec le Centre de coordination des Transports de la région de Montréal, la Chambre organise pour la fin mars une session d'information sur le futur aéroport international de Montréal connu sous le nom de Mirabel.

Cette session impliquera tous les organismes responsables de la mise en place de l'aéroport; elle est organisée dans le but de renseigner les hommes d'affaires sur les effets, le fonctionnement, les services offerts, les possibilités d'investissement, enfin sur tout ce qui touche de près ou de loin l'aéroport Mirabel.

Un dépliant sera envoyé à tous les membres de la Chambre d'ici quelques semaines. Voilà une autre activité à inscrire à votre agenda.

La semaine de 4 jours ou les horaires flexibles

La Chambre constate que de nombreuses entreprises font des études ou des expériences en vue de modifier la semaine traditionnelle de travail pour s'adapter aux exigences nouvelles de la vie urbaine. Certains organismes anglophones ont déjà organisé des sessions d'information sur le sujet. Nous avons rejoint



➤ plusieurs des personnes et des institutions impliquées dans ces études: c'est un voeu général qu'une initiative soit prise par la Chambre en vue de mettre en commun ces recherches et ces expériences. Nous sommes donc à mettre sur pied une activité prévue pour la fin avril, destinée à sensibiliser les administrateurs publics, les directeurs de personnel, les syndicats et le public en général, à propos des divers aspects du problème. Nous vous donnerons de plus amples détails dans un prochain Commerce Montréal. En attendant, nous sollicitons votre collaboration: faites-nous part de vos propres expériences et de vos commentaires à ce sujet. Marie-Claire Boucher (866-2861)

Aperçu des années '70

Publié fin 1972 par le Conseil Economique du Canada, cette brochure est un sommaire de son Neuvième Exposé annuel intitulé: "Les années '70".

Cette projection des performances économiques au cours de la prochaine décennie devrait intéresser les membres de la Chambre.

Ceux-ci recevront cette brochure gracieusement sur simple demande. La quantité est limitée. Adressez-vous à votre Service de renseignements - 866-2861, poste 51.

VISITE INDUSTRIELLE

La Compagnie Publicitaire Claude Néon

4090 ouest, rue Jean-Talon

LE JEUDI 22 FEVRIER - 14 HEURES

Vous verrez à l'oeuvre:

- les artistes qui conçoivent les messages d'enseignes publicitaires;
- les ouvriers qui travaillent le métal en feuille et le plastique (structure des enseignes) et le verre (travail artistique pour enseignes lumineuses);
- les artistes-peintre qui reproduisent les illustrations.

. Transport individuel - . Inscription obligatoire /
 . Aucun frais de participation

découpez et retournez à:

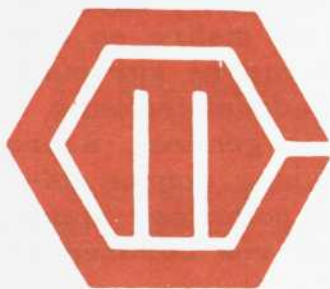
La Chambre de commerce de Montréal
 1080, côte du Beaver Hall, 6e étage
 Montréal 128.

Veuillez m'inscrire à la visite "Claude Néon", le jeudi 22 février 1973.

Nom _____

Entreprise _____

Adresse _____ Téléphone _____



DEPARTMENT PERIODIQUES,
BIBLIOTHEQUE NATIONALE CUF,
1700 RUE ST-DENIS,
MONTREAL 129 P.C.



Commerce Montreal
La Maison du Commerce
1080, côte du Beaver Hall
Montreal 128 Tel 866-2861

DEJEUNERS-CAUSERIE HEBDOMADAIRES

ENDROIT: Hôtel Mont-Royal, salle Dorée
HEURE: 12 heures 30
DATE: mardi, 23 janvier 1973
CONFERENCIER: M. Rodrigue-J. Bilodeau, président
Honeywell Limitée

Pour réservation de tables (5 personnes et plus): Micheline Comeau,
866-2861. Les tables ne sont retenues que jusqu'à 12 heures 25.

PROCHAINS DEJEUNERS

DATE: mardi, 30 janvier 1973
CONFERENCIER: M. Roland Giguère, président
Télé-Métropole Corporation

DATE: LUNDI, 5 février 1973
M. Marc Lalonde
Ministre fédéral de la Santé nationale
et du Bien-Etre social

DATE: mardi, 13 février
CONFERENCIER: M. Roger Gaudry, recteur
Université de Montréal

Vous pouvez vous procurer des livrets d'abonnement aux déjeuners-causerie au montant de \$45 pour 10 billets; soit en retournant ce coupon-réponse, soit en téléphonant à Manon Lafrance-Fournier, 866-2861, pour de plus amples renseignements.

découpez et retournez à:

La Chambre de commerce de Montréal
1080, côte du Beaver Hall, 6e étage
Montréal 128.

Veuillez me faire parvenir _____ livret(s) d'abonnement aux déjeuners-causerie hebdomadaires, saison 1972-1973, au prix de \$45 le livret de 10 billets.

Nom _____

Entreprise _____

Adresse _____ Téléphone _____

